

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 300-75-2020**

*Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 300-75-2020, modifiant le règlement de zonage 300-92 et ses amendements afin de modifier le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes aux glissements de terrain dans les dépôts meubles ainsi que la cartographie.*

*Que ce règlement a reçu un certificat de conformité de la MRC de Montcalm le 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020.*

*Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat, durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 28<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2020.*

*(Original signé)*

---

*Marie-Josée Masson*  
*secrétaire-trésorière / directrice générale*